

ASSOCIATION CLIC AU FIL DE L'AGE
4, ALLEE DENIS PAPIN
ZI LE LANDAS
44160 PONTCHATEAU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Clic au Fil de l'Age relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la association à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3- Observations

Nous n'avons pas d'observations à faire sur l'annexe des comptes annuels telle que présentée dans le rapport.

4 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons effectué des diligences en termes de sondages sur les comptes clients et banque afin de conforter notre assurance sur l'établissement des comptes annuels.

5 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association appelé à statuer sur les comptes sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre association auprès des associations contrôlant votre association ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

6 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un

niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Montfort, le 14 mai 2021

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, followed by the initials 'PUJO'.

Philippe PUJO

Commissaire aux comptes inscrit

↳ sur la liste de la Compagnie Régionale de Rennes,
associé Account Révision

Bilan Actif

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	1 383	1 383		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	15 587	13 684	1 903	2 064	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	16 970	15 067	1 903	2 064
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés					
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	12 714		12 714	479	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	95 889		95 889	93 903	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 960		1 960	1 888
	TOTAL (II)	110 564		110 564	96 270
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III) Primes de remboursement des obligations (IV) Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	127 534	15 067	112 467	98 334
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	59 065	49 808	
Excédent ou déficit de l'exercice	9 706	9 257	
	Total des fonds propres (situation nette)	68 771	59 065
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	68 771	59 065
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	11 857	8 541
	Total des provisions	11 857	8 541
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 768	7 133
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	24 071	23 594
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes	31 839	30 728
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	112 467	98 334
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	9 706,27	9 257,21
(1)	Dont à moins d'un an	31 839	30 728
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Compte de Résultat ^{1/2}

		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	24 360	20 976
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	194 713	194 164
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 563	6 521
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	1	1	
	Total des produits d'exploitation	220 637	221 662
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	893	571
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	50 989	58 091
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 835	1 826
	Salaires et traitements	108 011	106 342
	Charges sociales	44 358	42 897
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 079	1 939
	Dotation aux provisions		
Reports en fonds dédiés			
Autres charges			
	Total des charges d'exploitation	207 165	211 667
	RESULTAT D'EXPLOITATION	13 472	9 995

Compte de Résultat ^{2/2}

		31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 472	9 995
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT avant impôts		13 472	9 995
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		332
	Total des produits exceptionnels		332
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	450 3 316	86 984
	Total des charges exceptionnelles	3 766	1 070
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(3 766)	(738)
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		220 637	221 994
TOTAL DES CHARGES		210 930	212 737
EXCEDENT ou DEFICIT		9 706	9 257
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Dons en nature Prestations en nature Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole			
TOTAL			

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

(Code de commerce - articles 9 et 11 - Décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 - article 7.21.24 début, 24-1°, 24-2° et 23-3° - règlement ANC 2018-06).

« Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au présent dossier et celles jugées non significatives ne sont pas présentées »

L'exercice social clos le **31/12/2020** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent clos le **31/12/2019** avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **112 467 €**.

Le résultat net comptable est un bénéfice de **9 706 €**.

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ainsi, ils ne perturbent pas les charges et produits d'exploitation

Présentation de l'association

Objet social

L'association a pour but de faire connaître, offrir et coordonner l'ensemble des services dont les personnes de plus de 60 ans pourraient avoir besoin afin de promouvoir la qualité de vie des aînés et de favoriser le maintien à domicile et le lien social et culturel des personnes âgées et/ou handicapées.

Nature et périmètre de missions

Les activités de l'association ont lieu sur les territoires des communautés de communes de Pontchâteau, Saint Gildas des Bois et Loire et Sillon.

Moyens mis en oeuvre

L'association emploie 4 personnes

L'association bénéficie de subventions du département de Loire-Atlantique, des communautés de communes de Pontchâteau- Saint Gildas des bois – Loire et Sillon et de la CARSAT

Les subventions et les travaux et prestations de services constituent les principales sources de financement.

Règles et Méthodes Comptables

Référentiel comptable applicable et Principes généraux

Référentiel comptable applicable

Le référentiel comptable applicable à l'association est le suivant :

- Plan Comptable Général ;
- Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par le règlement ANC n°2014-03 homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 (J.O du 15.10.2014) ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatif aux annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, homologué par arrêté du 26 décembre 2018 (JO du 30 décembre 2018).

Principes généraux

Les informations obligatoires mais non applicables ainsi que celles dont l'importance n'est pas significative ne sont pas présentées (PCG art. 831-1 s.)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice sur l'autre ;
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles et méthodes générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Etablissement des états financiers en conformité avec les règlements ANC 2018-06 du 26 décembre 2018.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent, en conformité au règlement ANC 2018-06.

L'entité fournit une information sur les montants des concours publics et les subventions qui lui ont été octroyés dans l'exercice en distinguant :

- la nature du concours ou de la subvention octroyée : concours publics, subvention d'exploitation et subvention d'investissement ;
- les différentes catégories d'autorités administratives : Union européenne, Etat, Collectivités territoriales, Caisse d'allocations familiales, autres...

Règles et Méthodes Comptables

	Subventions d'exploitation	Concours publics
Communauté de communes	83 144,00 €	
Département de Loire Atlantique	99 569,00 €	
Carsat	12 000,00 €	

Les présents comptes ont été arrêtés dans le cadre du référentiel comptable ANC 2018-06. Ce changement de référentiel n'a pas d'incidence sur le résultat de l'exercice, mais change la présentation des états financiers.

Faits significatifs de l'exercice

Première application du règlement ANC n°2018-06 (voir « Changements de méthodes comptables » ci-dessous).

À la suite de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, l'association a cessé ses activités durant la période de confinement.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire a eu un impact significatif sur la réalisation de ses missions mais que la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

Autres éléments significatifs de l'exercice

Les honoraires du CAC s'élèvent à 2 160€.

Règles et méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Selon les termes du règlement C.R.C. du 3/11/2005, il est fait application de l'annexe simplifiée.

En conséquence, les principes suivants sont appliqués :

- Amortissement des immobilisations non décomposables selon la durée d'usage ;
- Approche par la méthode des composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et déterminées de manière fiable.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et Méthodes Comptables

Fiscalité de l'association

Les activités de l'association ne sont pas fiscalisées.

Bénévolat

L'association n'a pas recours au bénévolat et ne bénéficie pas de prestations gratuites. Elles ne sont donc pas valorisées dans la partie finale du compte de résultat conformément au nouveau règlement ANC 2018-06.

Engagement en matière de pensions et retraite

Montant de l'engagement en matière de retraite à la clôture de l'exercice : 11 857€.

Cet engagement fait l'objet d'une provision pour charges.

La méthode retenue pour l'exercice est conforme aux recommandations de l'ordre des Experts Comptables et du Conseil National de la comptabilité (n°2003 R-01). Elle tient compte des éléments principaux suivants :

- Départ probable à 63 ans.
- Intégration des charges sociales (départ à l'initiative du salarié)
- Augmentation annuelle des salaires de 1% constant
- Taux d'actualisation et de revalorisation : 0,80%
- Taux de rotation : 1%
- Méthode de calcul : rétrospective prorata temporis
- Indemnité légale de départ à la retraite
- table de mortalité : INSEE 2012-2014
- taux de charges patronales : 40%
- Hypothèse de calcul : initiative du salarié
- Convention collective : Hospitalisation privée à but non lucratif - FEHAP

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	1 383					1 383
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 383					1 383
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	1 555					1 555
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport			918			14 032
Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 114					
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 669		918			15 587
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	16 052		918			16 970

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	1 383			1 383
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 383			1 383
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	983	198		1 181
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	11 623	880		12 503
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 606	1 079		13 684	
TOTAL		13 988	1 079		15 067

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMENTEES						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires	8 541	3 316		11 857	
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		8 541	3 316		11 857	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 					
		Sur stocks et en-cours				
		Sur comptes clients, usagers				
		Sur créances reçues par legs ou donations				
		Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION						
TOTAL GENERAL		8 541	3 316		11 857	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		3 316			
		Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	12 000	12 000	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	714	714		
Charges constatées d'avance	1 960	1 960		
TOTAL DES CREANCES		14 674	14 674	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 768	7 768		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	9 343	9 343		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 900	12 900		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 828	1 828		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées					
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		31 839	31 839		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Produits à recevoir

		31/12/2020
Total des Produits à recevoir		12 714
Autres créances		12 714
Subventions à recevoir	12 000	
Produits à recevoir	714	

Charges à payer

		31/12/2020
Total des Charges à payer		21 628
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 007
Fournisseurs fnp	6 007	
Dettes fiscales et sociales		15 621
Dettes provision congés	9 343	
Org soc. charges sur congés	4 625	
Formation Professionnelle	1 653	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			1 960
Assurance Multirisques		1 960	
Assurances Clio			
Location Clio			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
	TOTAL		1 960

Mission de présentation avec attestation de l'Expert-Comptable

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	49 808	9 257		59 065
Résultat de l'exercice	9 257	9 706	9 257	9 706
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Dépenses refusées par l'autorité de tarification				
Dépenses non opposables au tiers financeurs				
TOTAL	59 065	18 963	9 257	68 771